

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

**Séance du : 16 octobre 2017**

Convocation du : 9 octobre 2017

**Objet : Délégation au bureau communautaire**

L'an deux mille dix sept, le seize octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à la salle de la Joue du Loup, commune du Dévoluy, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P Schiazza, R. Moreau, C. Aubert, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : F.Galmiche, C.Acanfora, M. Truc, C. Pierrot, T. Gau, F. Darini, M. Ventre, J. Revoux, JP Artigues

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet  
Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant  
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Jacqueline Marcellin  
Françoise Galmiche absente a donné pouvoir à Jean-François Contoz  
Josette Revoux absente a donné pouvoir à Guy Jullien  
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à Christian Aubert  
Marc Ventre absent a donné pouvoir à Jean-Marie Bernard

**Secrétaire de séance : Jacques FRANCOU**

Le sujet est présenté au conseil communautaire :

La CC Buëch Dévoluy participe au programme européen Leader lequel a pour objectif de favoriser la création d'activité, l'émergence de projets innovants et la création de valeur ajoutée.

En concertation avec la Région PACA, autorité de gestion des fonds européens, les EPCI peuvent désormais intervenir dans le plan de financement des projets relevant de ce programme et ainsi y apporter une participation financière.

Lors de la préparation budgétaire de l'exercice 2017, une enveloppe de 10 000 € a été inscrite au Budget Développement Economique.

Le bureau communautaire sera chargé de valider les propositions du groupe de travail sur les projets retenus et les co-financements attendu dans les limites de l'enveloppe fixée au budget.

Il s'agit donc de confier au bureau communautaire la validation de projets et l'attribution de cofinancement, aux personnes physiques et morales.

Cette délégation est proposée afin de donner un caractère réactif à l'ensemble des processus que devront appliquer les porteurs de projets.

Après en avoir délibéré, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité cette délégation

votants : 36	pour : 36	contre : 0	abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20171016-De2017-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2017

Publication : 25/10/2017

Pour le Président  
par délégation

